Une Toussaint pas très protestante

RELIGION Alors que le 1er novembre est une date marquante de l'année pour les catholiques, les protestants ne semblent pas en avoir cure. La faute à la Réforme, qui voulut instituer une séparation claire entre le monde des vivants et celui des défunts

LUCAS VUILLEUMIER (PROTESTINFO)

Faut-il prier pour ses morts? A la Toussaint et lors de la Fête des morts (1er et 2 novembre), c'est bien ce que les catholiques feront. Les protestants, quant à eux, s'y refusent. Car depuis qu'ils possèdent leur propre théologie, tout lien entre morts et vivants est prohibé. «Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Luther, qui lance la Réforme en 1517, placarde ses 95 thèses un 31 octobre sur la porte de l'église de Wittenberg», fait remarquer Christian Grosse, historien du christianisme à l'Université de Lausanne. «La question de la mort est même centrale» chez le réformateur allemand. A l'époque, le clergé catholique profite encore d'un juteux business autour du trépas des croyants, monnayant indulgences – rachat des péchés grâce à l'argent – et messes anniversaires pour les défunts.

Au Moyen Age, «même les plus modestes fondaient une messe anniversaire afin d'assurer le salut de leur âme», renseigne Karine Crousaz, historienne et maître d'enseignement à l'Université de Lausanne. Née avec les moines de Cluny vers l'an 1000, cette coutume consiste à léguer des biens à l'Eglise, «souvent un pré ou de l'argent, le produit de ce capital devant servir à payer des messes régulières pour le défunt». Et de relever: «D'ailleurs, cette pratique faisait vivre un grand nombre de prêtres et de monastères.»

«Les Bras de la mort», gravure de Holbein le Jeune de 1538. *(SEPIA TIMES/UNIVERSAL IMAGES GROUP VIA GETTY IMAGES)*

«Mourir comme du bétail»

Selon le médiéviste vaudois Bernard Andenmatten, on dénombre, rien qu'à la cathédrale de Lausanne, «une quarantaine d'autels», dont la plupart sont dédiés à des messes anniversaires. «C'est à la fois un office et un espace précis où, dans une église, un chapelain prie pour un croyant décédé contre rémunération.» Mais pourquoi prier pour les morts? «Pour la rémission de leurs péchés. Et ainsi écourter leur séjour au purgatoire», indique Karine Crousaz. Elle rappelle également que les catholiques, à la fin du Moyen Age, «prient les saints afin que ceux-ci intercèdent auprès de Dieu en faveur de leur accession au paradis». Une donnée qu'avaient catégoriquement refusé les réformateurs. Guillaume Farel est, en Suisse romande, le premier à publier sur ce désaccord théologique: «Il écrit que l'unique purgatoire qui existe, c'est Jésus-Christ. Seul son sacrifice sur la croix permet d'expier les péchés des croyants.» Comme le confirme le théologien réformé Simon Butticaz, «on a alors affirmé que seul Dieu pouvait juger de la destinée post mortem du défunt». Une «communion» entre deux mondes

Une «communion» entre deux mondes

Dès lors, «la Réforme va mettre de côté cette religion de la mort», explique-t-il encore. «Une rupture nette est voulue entre morts et vivants», et suppose des réaménagements qui vont choquer la population. «On considère que les funérailles et les ensevelissements ne nécessitent pas la présence d'un pasteur, qui ne peut plus agir en faveur du défunt», explicite l'historienne Karine Crousaz. «L'absence de sacrements comme l'extrême-onction donne aux gens l'impression de mourir comme du bétail.»

Toutefois, selon Simon Butticaz, «les rites funéraires ne disparaissent pas. Les historiens observent qu'ils sont assurés par des laïcs, en dehors de toute institution ecclésiale.» Christian Grosse, qui parle de «cérémonies sociales», rappelle d'ailleurs que «des personnes sont convoquées pour avoir prié pour des morts dans des cimetières, ce qui prouve que cette nouvelle manière de faire passe difficilement».

Aujourd'hui, les enterrements réformés ont pourtant repris des couleurs… «Au XIXe siècle, les réformés, qui avaient dû faire le deuil du deuil, vont ressentir un manque», détaille encore l'historien du christianisme. «Dans le cadre du renouveau liturgique qui va s'opérer dans divers cantons romands, les Eglises réformées se voient obligées de réinvestir les rites autour de la mort», explique le théologien Simon Butticaz. La raison de ce retour en arrière trois siècles après la Réforme? «La prise de conscience que cette dernière étape de l'existence se doit d'être accompagnée par un message d'espérance.»

Les réformateurs semblent donc avoir raté leur coup. «Le lien entre la vie et l'au-delà est présent dans tellement de cultures et de civilisations…» fait remarquer le médiéviste Bernard Andenmatten. «Cette envie de communication semble en quelque sorte inscrite dans la nature humaine, et il est bien difficile de s'en défaire.» D'ailleurs, aujourd'hui, «le destin posthume du défunt est remis aux mains de Dieu dans la prière», explicite Simon Butticaz, qui complète en rappelant que «la prédication, lors de la cérémonie funéraire, rappelle aussi les promesses de l'Evangile faites à l'adresse des vivants et à la communauté endeuillée».

De leur côté, que feront concrètement les catholiques à l'occasion de la Toussaint et de la Fête des morts? «Nous ne prétendons pas agir sur le sort des morts par la prière, mais nous confierons les défunts à la tendresse divine», confesse François-Xavier Amherdt, prêtre du diocèse de Sion et professeur de théologie à l'Université de Fribourg. Et de reconnaître cependant qu'entre les deux mondes «existe une communion, que la mort ne peut rompre».

La gauche vaudoise se mobilise contre la crise énergétique

GRAND CONSEIL **Fustigeant le silence de la ministre PLR Isabelle Moret sur les conséquences de la hausse des prix pour les ménages modestes, les partis de gauche avancent leurs revendications**

AÏNA SKJELLAUG
@AinaSkjellaug

Où est Isabelle Moret? La question aurait pu faire l'objet d'une interpellation au Grand Conseil, tant les différents partis de gauche s'étonnent du vide laissé par la nouvelle ministre de l'Economie et de l'Emploi. Ils l'ont fait savoir ce lundi aux médias, qu'ils avaient convoqués.

«Face à la détresse de certaines PME liée à la crise énergétique qui se précise, on ne sent pas notre ministre concernée et c'est très préoccupant. Sans mesure rapide de soutien, les conséquences de la hausse des prix de l'énergie pourraient être dramatiques pour nombre d'employés et d'entreprises», alerte Jean Tschopp, chef du groupe socialiste au Grand Conseil. «La hausse des prix de l'énergie prévue dans le canton de Vaud oscille entre 40 et 60%. Le canton sera l'un des plus touchés de Suisse et le silence de la ministre n'est pas acceptable. On aimerait qu'Isabelle Moret réunisse les partenaires sociaux qui voient ce qui se passe sur le terrain, les gestionnaires de réseau de distribution. On ne peut tenir les entreprises pour responsables de cette situation. Même si nos avis divergeaient sur bien des points, on sentait Philippe Leuba davantage concerné par le maintien des emplois, notamment durant le covid.»

> «On sentait Philippe Leuba davantage concerné par le maintien des emplois, notamment durant le covid»
>
> JEAN TSCHOPP, CHEF DU GROUPE SOCIALISTE

Même comparaison de la part de Felix Stürner, coresponsable du groupe des Vert·e·s au Grand Conseil. «On avait l'habitude avec Monsieur Leuba d'un conseiller d'Etat qui s'engageait pour essayer de préserver l'emploi. Or on n'a pas entendu Madame Moret sur l'annonce de la fermeture de l'entreprise de produits laitiers Cremo, à Lucens, s'étonne-t-il. Ce ne sont pas moins de 38 emplois qui sont en danger. La fermeture de ce lieu de production montre bien combien il est nécessaire que les autorités cantonales donnent un cadre clair en termes systémiques. Où est l'Etat? Je demande que le gouvernement vaudois prenne une position univoque en cette période d'incertitudes accrues.»

La gauche (Parti socialiste, Vert·e·s, Ensemble à gauche et POP), minoritaire au Grand Conseil, a profité de la présence des médias pour mettre en lumière ses différents dépôts parlementaires liés à la crise énergétique. Au nombre de six, ils concernent plusieurs aspects de la crise énergétique: protection des écoliers et étudiants, préservation de l'emploi dans le canton, libéralisation du marché de l'électricité, etc.«Il est important, en amont, de présenter nos visions de gauche, pour amenuiser les risques de cette crise», expose Alice Genoud, présidente des Vert·e·s vaudois·es. «Il s'agit d'exiger des réponses du Conseil d'Etat pour les personnes qui vont être touchées par cette crise dans leur formation ou leur emploi», complète Romain Pilloud, président du Parti socialiste vaudois. «Contrairement à la pandémie, on a cette fois la chance d'avoir un peu de temps pour s'y préparer. Mais quel est le plan du Conseil d'Etat?»

Contactée par *Le Temps*, Isabelle Moret n'a pas souhaité répondre «à ces attaques politiques» et communiquera en temps voulu.

SUR LE WEB

Fin de cauchemar pour un apatride Condamné pour être resté en Suisse malgré une expulsion judiciaire, Moussa (prénom fictif) obtient finalement son acquittement en appel. La cour, document officiel à l'appui, constate que l'intéressé n'avait pas d'autre choix. Retrouvez notre article sur www.letemps.ch/suisse (LT)

Un policier ivre tire sept fois et blesse un collègue

GENÈVE **Membre de la brigade des stupéfiants, le policier est prévenu de mise en danger de la vie d'autrui et lésions corporelles par négligence. Il a retrouvé sa liberté moyennant des mesures de substitution**

FATI MANSOUR
@fatimansour

On a de la peine à y croire. Et pourtant. La police genevoise s'est encore distinguée tout récemment dans une affaire peu banale, a appris *Le Temps*. Un membre de la brigade des stupéfiants, revenu dans les locaux après un apéritif très arrosé, n'aurait rien trouvé de mieux à faire que de vider son chargeur sur une poubelle. Un collègue, se trouvant dans la pièce, a été blessé par un projectile.

Contacté, le Ministère public confirme l'information. «Le vendredi 28 octobre 2022, un policier de la brigade des stupéfiants, sous l'emprise de l'alcool, a tiré sept coups de feu avec son arme de service dans les locaux de sa brigade, à l'hôtel de police Carl-Vogt, en présence de cinq collègues, dont l'un a été atteint par un projectile au pied et a dû subir une opération chirurgicale», communique Olivier Francey, porte-parole du pouvoir judiciaire.

Le policier a été entendu par l'Inspection générale des services (IGS) puis par le procureur général Olivier Jornot qui a ordonné sa mise en liberté moyennant des mesures de substitution. Ces mesures ont été approuvées par le Tribunal des mesures de contrainte, ajoute le Ministère public.

Un dérapage de plus dans une longue série

L'intéressé est prévenu de mise en danger de la vie d'autrui et lésions corporelles par négligence. Il est également poursuivi pour entrave aux mesures de constatation de la capacité de conduire. Le policier aurait transporté le blessé à l'hôpital malgré son état d'ébriété.

L'enquête se poursuit dans cette nouvelle affaire qui vient s'ajouter à une longue liste de dérapages policiers ayant occupé la justice ces dernières années.